



0000258 N° /MINFI/DGI/DEPR

Yaoundé, le 01 MARS 2024

## COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Finances rappelle à tous les contribuables du secteur public et privé qu'en application des dispositions de la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024, les attestations de retenue à la source des impôts et taxes et les attestations de paiement du droit de timbre automobile (DTA) sont délivrées exclusivement en ligne, à partir du système informatique de l'Administration fiscale.

Pour assurer le plein succès de la mise en œuvre de cette réforme, elle sera conduite en deux (02) phases :

- ✓ une phase pilote qui démarre le **lundi 04 mars 2024**, pour les vingt-cinq (25) plus grandes entités publiques et privées ;
- ✓ une phase de généralisation à l'ensemble des contribuables concernés qui sera lancée le **lundi 18 mars 2024**.

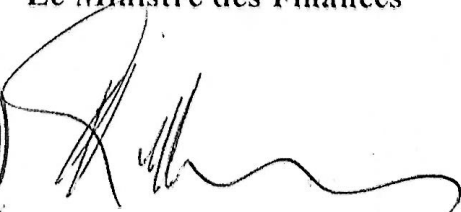
Le Ministre des finances tient à préciser que cette réforme d'administration vise à faciliter les procédures et à améliorer le service rendu aux contribuables dont elle n'accroît aucunement les charges fiscales, car n'introduisant pas de nouvel impôt.

Il informe enfin les contribuables qu'un dispositif d'assistance, consistant en un help desk accessible via le portail web de la Direction Générale des Impôts ([www.impôts.cm](http://www.impôts.cm)) et un numéro vert (8200) sont mis à leur disposition pour leur faciliter l'accomplissement de cette formalité administrative.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme habituel et la collaboration de tous.

Le Ministre des Finances



  
**Louis Paul MOTAZE**



000258

/MINI/DGI/DEPR

Yaounde, the 01 MARS 2024

## RADIO AND PRESS RELEASE

The Minister of Finance reminds all taxpayers, both public and private sector, that per the provisions of Law No. 2023/019 of December 19, 2023, bearing the Finance Law of the Republic of Cameroon for the 2024 fiscal year, withholding tax certificates and automobile stamp duty payment certificates will be issued exclusively online through the tax administration's computer system.

This new system will be implemented in two phases to ensure a smooth rollout :

- A pilot phase starting March 4, 2024, for the twenty-five (25) largest public and private entities.
- A general rollout phase for all concerned taxpayers, beginning March 18, 2024.

The Minister of Finance emphasizes that this administrative reform aims to simplify procedures and enhance taxpayer service without introducing any new taxes or increasing the tax burden.

Furthermore, the Minister informs taxpayers that a help desk accessible through the Directorate General of Taxation's web portal ([www.impots.cm/](http://www.impots.cm/)) and a toll-free number (8200) are available to assist them with this online process.

The Minister of Finance counts on the compliance and cooperation of all.



The Minister of Finance

Louis Paul MOTAZE